



POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Mairie de l'Aiguillon sur Vie
20 rue de l'Église – 85220 L'Aiguillon Sur vie
Téléphone 02 51 22 80 52
accueil@laignillonsurvie.fr – www.laignillonsurvie.fr

CONVENTION 2021-2022 **PLANNING OCCUPATION ET MISE À DISPOSITION DES CLES DES SALLES COMMUNALES**

Entre d'une part,
La commune de l'Aiguillon sur Vie, représentée par **Monsieur André Coquelin, Maire,**

Et d'autre part, **l'Association**.....
Représentée par son Président(e), M. (ou Mme).....

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET DE LA CONVENTION

Les associations engagées dans la vie communale de l'Aiguillon sur Vie peuvent bénéficier, gratuitement, de salles communales pour une activité régulière ou une utilisation ponctuelle liée à une réunion ou à une manifestation.

Au-delà de deux manifestations avec repas par an, la salle sera payante au tarif association commune.

2. OBLIGATION DE L'ASSOCIATION

Chaque association devra compléter et fournir les documents suivants :

- le planning d'occupation des salles 2021/2022 ;
- le tableau énumérant les clés en leur possession ;
- la liste des membres du bureau,
- fournir les statuts à jour de l'association.
- l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Sans retour de l'association, les salles ne seront pas réservées pour la période concernée.

L'usage des salles est soumis à la signature d'une convention entre la commune et l'association.

L'association n'a pas le droit de sous-louer les locaux mis à disposition pour des manifestations ou des activités à caractère privé.

3. USAGE DES LOCAUX

L'utilisateur aura à sa disposition : les locaux, le matériel et le mobilier de la salle. Après chaque manifestation :

- le matériel sera rangé par l'utilisateur.
- les tables et chaises seront nettoyées et rangées dans le local prévu,
- nettoyage des lieux : les sols et toilettes seront nettoyés. Les détritiques seront déposés dans des sacs poubelles et mis aux endroits prévus.
- Les appareils ménagers et les lumières seront éteints. Les portes seront fermées à clés en quittant la salle.



4. CLÉS MIS À DISPOSITION

Foyer Rural 1 Clé n°	Foyer Rural 2 Clé n°	Théâtre Clé n°	Théâtre costumes Clé n°	Associations Clé n°	Informatique Clé n°	La Florinière Clé n°

5. FÊTES ET MANIFESTATIONS PRÉVUES POUR LA SAISON 2021-2022

Date	Salle	Événement	Matériel requis

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de l'Aiguillon sur Vie pour le suivi des activités des associations lors des locations des salles communales. Elles sont conservées jusqu'au changement du bureau de l'association et sont destinées à un usage interne, au personnel administratif de la mairie. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en nous contactant par voie électronique à accueil@laignillonsurvie.fr ou par voie postale à Mairie, 20 rue de l'église 85220 l'Aiguillon sur Vie.

Pour toute personne qui fait la demande auprès de la mairie, concernant le fonctionnement ou les activités de votre association, nous nécessitons votre accord, pour leur transmettre vos numéros de téléphones/mails

- J'autorise la mairie** à communiquer mes coordonnées dans le cadre des activités de l'association.
 Je n'autorise pas la mairie à communiquer mes coordonnées.

(Obligatoire : Cocher la case correspondante)

Fait à l'Aiguillon sur Vie,
Le

Pour l'association
Le Président (ou son représentant)
(Signature)

Fait à l'Aiguillon sur Vie,
Le

Pour la commune
Le Maire, André Coquelin
(Signature)